DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE CSAL 22/10/2026

Monsieur le Président du CSAL et Directeur Régional des Finances Publiques,

C'est au nom de l'ensemble des organisations syndicales représentées dans cette intersyndicale que nous prenons la parole aujourd'hui, avec la volonté ferme et constante de porter la voix des personnels que nous représentons.

Au travers de cette déclaration, nous souhaitions revenir sur un événement récent qui suscite notre vive inquiétude quant au climat du dialogue social au sein de notre direction.
Lors d'une récente instance du CSAL, nous avons eu à déplorer l'attitude désobligeante et la vive réaction de colère manifestées par le Directeur du pôle pilotage et ressources à l'encontre des représentants du personnel.
Nous tenons à rappeler avec fermeté qu'un tel comportement n'a pas sa place dans le cadre de nos échanges institutionnels.
En tant que représentants élus, nous exerçons un mandat légitime et exigeons que nos interventions soient reçues avec le respect dû à nos fonctions. Une posture d'énervement nuit gravement à la sérénité des débats.
Il nous apparaît d'autant plus essentiel de souligner que des écarts de comportement de cette nature, s'ils étaient le fait d'autres agents dans l'exercice de leurs fonctions, feraient immédiatement l'objet d'un signalement. L'exemplarité et le respect des règles de savoir-être doivent s'appliquer à l'ensemble de la chaîne hiérarchique. Des excuses de l'administration en séance auraient pu aplanir cet échange.
Tout aussi préoccupante est l'absence de réaction du Directeur des Finances Publiques lors de cet incident. En tant que garant du bon déroulement des instances et représentant ultime de l'administration, il appartenait au président du CSAL d'intervenir pour veiller à la sérénité des échanges et jouer votre rôle de régulateur. Votre silence lors de cet événement témoigne d'une manière particulière et inadaptée d'appréhender le dialogue social à ce stade au niveau de la DRFIP21.
Écouter la représentation syndicale ne consiste pas à assister passivement aux séances ou à tolérer des tensions inutiles ; cela implique une écoute active, une posture d'arbitrage et une réelle volonté de concertation.
Au-delà, nous avons constaté une dégradation importante du dialogue social dans notre Direction depuis plusieurs mois : tentative de votre part de limiter la durée des instances, absence du Directeur Régional sur une partie des réunions, réponses très laconiques sur les divers sujets… La convocation ce jour d'un CSAL est édifiant en termes de dialogue social : jamais depuis la création de la DRFIP21 une instance n'a été convoquée en pleines vacances scolaires et sans dialogue social préalable sur ce calendrier stupéfiant ! C'est une pratique locale qui est une déclinaison de la pratique nationale entre l'intersyndicale nationale et la Direction Générale. Cette pratique sociale est une mesure, parmi d'autres, des engagements de notre administration, à tous niveaux en principe, envers ses agents en faveur de la conciliation vie pro/ vie perso, de la parentalité et implicitement de l'égalité hommes-femmes.
De plus, il apparaît que certaines réglementations ou pratiques qui visaient à protéger la santé et les CVT des personnels ne sont plus complètement appliquées notamment l'absence de rédaction et de présentation de plans de prévention préalable à tous travaux dans les locaux, une politique de prévention insuffisante accentuée par l'absence de médecin de prévention, une absence de communication sur les projets de la DRFIP21 en lien avec l'adaptation du réseau (contrairement à bon nombre de directions) ….
L'intersyndicale de la DRFIP21 tient à prévenir solennellement la Direction : si de telles attitudes et ce mépris du dialogue social devaient se renouveler à l'avenir, l'intersyndicale n' hésitera pas à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter la dignité des représentants du personnel et les droits des agents.

Par ailleurs, le CSAL convoqué aujourd'hui a pour ordre du jour, notamment, la fermeture du SGC d'Auxonne au 01/09/27 et la fermeture du PCE au 01/01/27, c'est à dire la 1ère étape du nouveau plan de restructurations pluriannuel et massif de la DGFIP, autrement dit pour nous le NRP 2.

Ce projet est dans la continuité des politiques de ces dernières années qui n'ont eu de cesse de détruire les services publics sur l'ensemble du territoire et de favoriser la désespérance sociale sur laquelle les politiques du pire ne cessent de prospérer.

Oser écrire que le réseau sera conforté au cours des prochaines années alors que plus de 300 structures seront rayées de la carte au niveau national à l'échéance 2030 révèle dès le début un déni de réalité.

Si une adaptation du réseau peut continuer à répondre aux attentes des usagers, c'est en replaçant des services de pleine compétence au cœur des déserts administratifs que la DGFIP a créés. Le bilan d'une prétendue satisfaction des usagers ne résiste pas aux constats dressés en commission des finances le 9 novembre 2025. Le rapporteur général relevait ainsi : « *On a le sentiment, et ce n'est pas simplement un sentiment, qu'il n'y a plus personne aux guichets. Nous recevons tous, dans nos permanences, des gens qui sont perdus, parce qu'ils ont l'impression de ne plus pouvoir être reçus.* ». **Cette appréciation, formulée au cœur des travaux parlementaires, suffit à démontrer que la réalité du terrain est à l'opposé de celle que l'administration décrit.**

Qualifier d'ajustement limité la destruction de 300 services DGFIP après la saignée du NRP 1ère lame cache un NRP 2ème édition dont il ne faudrait pas prononcer le nom. Déjà 130 fermetures en 2027 dont 43 au 01 janvier, donc mécaniquement mises en œuvre en 2026 qui devait être encore une année de stabilisation, mensonge une fois de plus ou, plus précisément, encore une « promesse » non tenue qui s'ajoute à une liste écœurante… comme celle de la stabilité des effectifs en 2025 !

Dernier volet du mépris, celui des représentantes et représentants des personnels.

En effet, dans le secret le plus total, la Direction Générale et la DRFIP21 ont sollicité l'accord du préfet, sans demander l'avis des élus locaux et des agents ainsi que de leurs représentants du personnel.

Écrire que les représentantes et représentants des personnels seront associés alors que seule une information, descendante, nous est réservée traduit bien la conception du dialogue social et du mépris des organisations syndicales.

La seule information existante à ce jour des organisations syndicales de la DRFIP21 a été faite par une convocation via Novae à ce CSAL, c'est cela nous associer au projet ?

Écrire que les élus locaux ont été concertés sur le projet de fermeture du SGC d'Auxonne alors qu'ils n'ont été qu'informés et mis devant le fait accompli relève de ce même mépris.

Quelle sorte de dialogue peut-il encore y avoir sur les 43 opérations arrêtées à échéance du 1er janvier où sur les 130 envisagées des 2027 au niveau national et sur les restructurations prévues pour notre Direction sur la période 2027-2030 dont nous n'avons même pas la liste détaillée alors que nous vous la réclamons depuis plusieurs semaines ?

Nous ne sommes, depuis longtemps, plus dupes de ces artifices.

Mais nous ne pouvions terminer cette déclaration sans parler bien évidemment de ceux et celles concernés au premier chef par ces restructurations, les agentes et agents en poste qui vont être les premiers impactés, vont devoir se ré-investir peut-être dans un nouveau métier encore une fois, vont devoir gérer une situation personnelle parfois compliquée, effectuer des déplacements importants et coûteux pour se rendre au travail alors que le coût de la vie et le prix des carburants explose.

Par conséquent et afin de marquer notre profond mécontentement face aux événements survenus lors de la dernière séance et au manque de considération envers les agents et les représentants des personnels, l'intersyndicale a décidé de boycotter le CSAL de ce jour.